

Le Département politique¹ au Département de Justice et Police

L LZ

Berne, 7 janvier 1943

Par lettre du 29 septembre², faisant suite à notre préavis du 15 août³, vous avez bien voulu revenir sur la question de la requête du «Deutscher Verlag», concernant une action de réclame en faveur du journal illustré «Signal», et nous faire connaître votre point de vue définitif dans cette affaire⁴.

Nous vous remercions bien vivement de votre exposé, dont nous avons pris connaissance avec grand intérêt. Autoriser l'action projetée nous paraîtrait présenter, dans les circonstances actuelles, nous en convenons, plus d'inconvénients que d'avantages, étant donné les réactions intérieures plutôt fâcheuses qu'elle risquerait peut-être de susciter. C'est aussi pourquoi, en principe, nous serions d'accord, pour notre part, de souscrire à un refus.

Il conviendrait cependant qu'une décision prise dans ce sens reposât sur une base juridique solide. Celle-ci nous faciliterait également sa communication à la Légation d'Allemagne à Berne, qui elle, de son côté, se verrait ainsi mieux à même de faire comprendre à Berlin la position des autorités suisses dans cette affaire. Vous nous obligeriez donc vivement en voulant bien, si l'avis du Conseil fédéral, à la décision duquel vous avez jugé à propos de soumettre la question, devait venir confirmer le point de vue exposé ci-dessus, nous communiquer les éléments juridiques dont nous pourrions tirer parti dans notre réponse à la dite représentation étrangère.

Dans cet ordre d'idées, nous voudrions également relever qu'avant tout, il importe que la décision éventuellement négative apparaisse conforme à une attitude générale et non «différentielle», adoptée envers les efforts de propagande de tous les belligérants, et non de certains d'entre eux seulement. Considérée de ce point de vue, la ligne de conduite préconisée dans votre lettre con-

1. *La lettre est signée:* p.o. P. Bonna.

2. *Non reproduit.*

3. *Non reproduit.*

4. *La requête de l'éditeur allemand date de début juillet 1942. Ayant consulté le Ministère public fédéral et la Division Presse et Radio, le DPF rapporte, dans une notice du 31 juillet 1942, que le Ministère public considère que «Signal» est avant tout un journal de propagande de guerre. En outre, la DPR et le Parquet relèvent que le prix de ce journal est si bas qu'il ne peut être qu'un organe de propagande subventionné par le Reich. Les autorités consultées relèvent enfin la concurrence que les journaux illustrés étrangers font à nos propres journaux illustrés. Enfin la DPR considère que les dispositions réglant la propagande par voie de presse et d'affiches en faveur de journaux étrangers devraient s'appliquer généralement à toute propagande en faveur de journaux et de publications politiques provenant de l'étranger (E 2001 (D) 2/302).*

cernant la très grande réserve à observer à l'égard de la propagande étrangère et sa limitation au strict minimum ne peut qu'être aussi la nôtre⁵.

5. *Le DJP répond par une lettre (non reproduite) du 13 janvier 1943. De plus, lors de sa séance du 25 janvier 1943, le Conseil fédéral interdit l'importation en Suisse d'un périodique littéraire allemand, en considérant notamment qu'à l'exception des «Nationale Hefte» et du «Mois suisse», toutes les revues suisses sont, en Allemagne, frappées d'interdiction. Cf. PVCF N° 155, E 1004.1 1/429.*

Sur les relations germano-suisse au début de 1943, cf. la lettre personnelle de Frölicher à Pilet-Golaz du 10 février 1943 écrite à son retour à Berlin après un séjour en Suisse dès le 29 janvier afin de répondre à certaines inquiétudes exprimées par Pilet-Golaz: [...]. Schon in Bern konnte ich demgegenüber auf eine Äusserung von Herrn von Bibra hinweisen, der soeben von Berlin zurückgekehrt war und seinen Eindruck folgendermassen formulierte: Noch nie habe er in den massgebenden Kreisen eine so günstige Stimmung bezüglich der Schweiz gefunden. Dies deckt sich in der Tat mit einer Information, die ich kürzlich bezüglich einer Äusserung Hitlers selbst erhalten hatte. Aber auch Minister Feldscher teilte mir soeben mit, dass ein hiesiger hochgestellter Mitarbeiter von Minister Goebbels die Äusserung von Herrn von Bibra bestätigt hat. Der Propagandaminister habe vor kurzem erklärt, dass jetzt nichts mehr Wesentliches gegen die Schweiz vorliege und dass man anerkennen müsse, dass die Schweizerische Regierung sich stets einer korrekten Neutralität befleissigt habe. Aber auch Herr von Weizsäcker sagte mir bei meinem gestrigen Besuch spontan, das es bewundernswürdig sei, wie die Schweiz es verstanden habe, sich vom allgemeinen Chaos fernhalten. Dieses erfreuliche Ergebnis sei nicht nur auf die günstige geographische Lage zurückzuführen, sondern auch auf die kluge und kunstvolle Politik des Bundesrates.

Die zuversichtliche Beurteilung braucht allerdings weniger auf diese Äusserungen gestützt zu werden als auf die Überlegung, dass bei den jetzigen Schwierigkeiten es Deutschland kaum einfallen wird, seine Kräfte zu zersplittern um gewisse Nachteile unserer Unabhängigkeit aususchalten, die aber auch andere Vorteile auch vom deutschen Gesichtspunkt aus mehr als aufgewogen werden. [...] (E 2009/1/5 et E 2001 (D) 3/306).